PPRT Donges

INFOS ADZRP

INFOS ADZRP n° 139 NOVEMBRE 2020

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

Bonjour,

La situation sanitaire nous oblige à modifier notre mode de fonctionnement. Les réunions en présentiel sont annulées. L'information sera adressée par voie électronique pour les personnes qui disposent d'une adresse mail, par courrier postal pour les autres personnes.

NB : si vous n'avez pas communiqué votre adresse mail, n'hésitez pas à nous la transmettre. Nous gagnerons du temps et l'ADZRP fera des économies

Merci et prenez soin de vous.

Cette question fera l'objet d'un vote au prochain Conseil Municipal. Il nous semble important de vous informer

TERRAIN A VENDRE….

Un apport de population en zone PPRT ?

HIER :

Angle rue Pierre Parscau du Plessix – rue Jean Jaurès.

Un espace VERT agrémenté de quelques arbres qu'il était possible d'améliorer

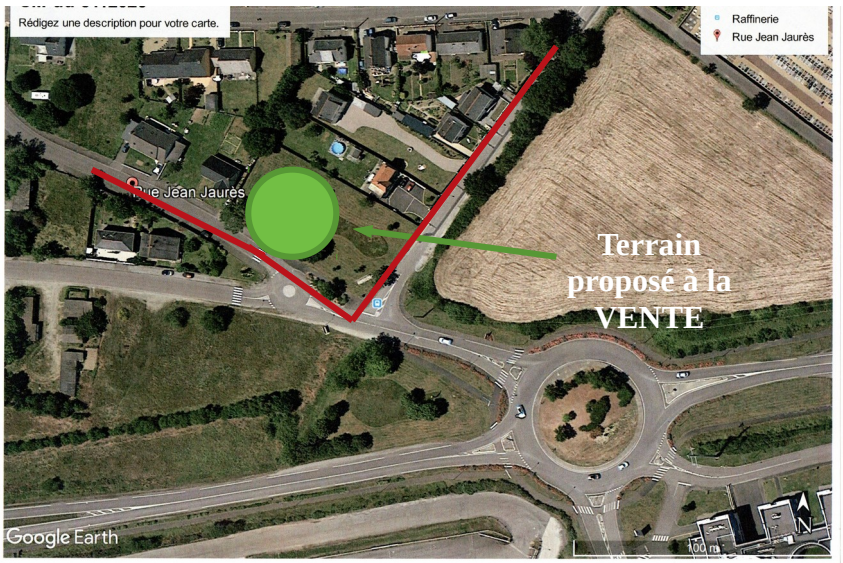

AUJOURD'HUI

Angle rue Pierre Parscau du Plessix – rue Jean Jaurès : un terrain de 2130 m² proposé à la vente par la municipalité à la société Silène pour la construction de 16 logements locatifs sociaux.
Face à lui, la raffinerie de Donges et les travaux liés au passage de la future voie ferrée.

Situé en sous zone b1b dans le règlement PPRT, les constructions prévues sont soumises à une intensité de l'effet de surpression compris entre 35 et 50 millibars.
Cette zone jouxte une zone b2b sur laquelle les projets de constructions doivent assurer la protection des occupants de ces biens vis à vis d'un effet de surpression d'une intensité de 50 millibars. Les constructions à usage d'habitation ne sont pas autorisées (p 40,41 du règlement PPRT) .

DEMAIN

Une maquette du projet.

Quelques réflexions de riverains :

●Laisser cet espace en zone verte, y planter des arbres, des arbustes, l'aménager

●Vouloir la « mixité sociale »ne signifie pas concentrer des logements locatifs sociaux sur un espace réduit.
Il existe sur Donges des logements à réhabiliter disséminés sur le territoire de la commune.
Pourquoi ne pas les utiliser ?

UN CHOIX PLUS QUE CONTESTABLE au regard des nuisances existantes !

- Des logements sociaux implantés en zone PPRT

●à quelques dizaines de mètres des installations Total et des deux futures unités de désulfuration et de fabrique d'hydrogène .

●« en lisière » de la voix ferrée obligeant les habitants à subir le bruit et les vibrations liés au passage des convois.

Un choix qui contribue à rapprocher des familles d'installations SEVESO seuil haut , à les exposer aux risques et nuisances industriels et à mettre leur santé en danger.
- Faut-il rappeler que le Diagnostic Santé sur la région est inquiétant. Les taux de cancers, de maladies cardiovasculaires, de personnes en affection de longue durée pour cancers ou pour maladies respiratoires…) y sont plus élevés que les données régionales et nationales.
Une population sensibilisée à la pollution atmosphérique qui réclame une enquête épidémiologique.

Une inquiétude qui a alerté les élu(e)s (Maires, CARENE, Députée, Sénateur), les représentants de l'État. Ils admettent la nécessité d'une étude de zone (évaluer les impacts des activités humaines sur l'état des milieux, mesurer les risques et les impacts sanitaires inhérents pour les populations).
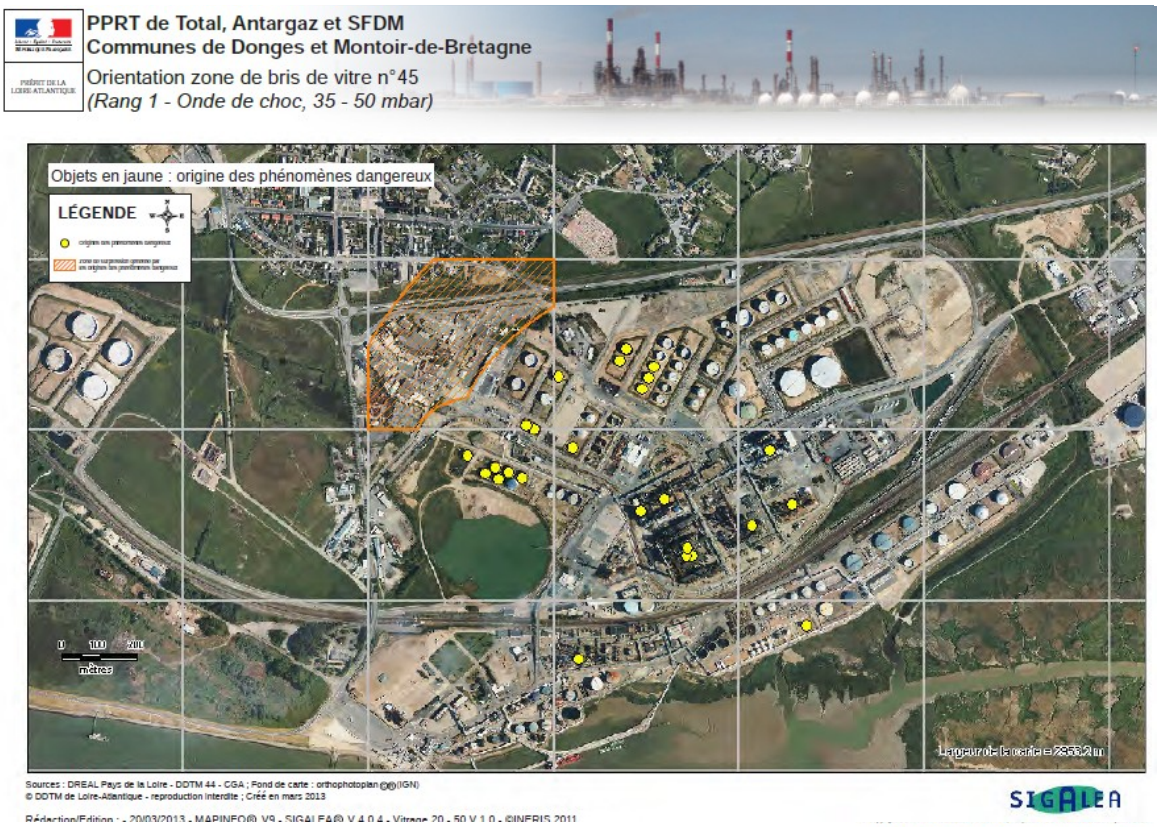
EST-CE LE MOMENT POUR NOS ELU(E)S DE PRÉVOIR SUR CET ESPACE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS ?